

Mis et Thiennot : une des plus grandes énigmes judiciaires va être rejugée

Justice

Gabriel Thiennot (à gauche) et Raymond Mis en décembre 1988 après leur rencontre avec le ministre de la justice de l'époque, Pierre Arpaillange./ Photo AFP

Jeannine Thiennot attend ça depuis sept ans. Sept années écoulées depuis le dépôt d'une cinquième requête devant la commission de révision des condamnations pénales, qui n'avait finalement pas abouti. Pour la sixième fois, la veuve de Gabriel Thiennot, décédé en 2003 veut que la justice reconnaisse enfin l'innocence de son mari, dans ce qui reste l'une des plus étranges énigmes judiciaires du XXe siècle.

Un «mystère» vieux de 67 ans

Souvent comparée à l'affaire Seznec, l'affaire Mis et Thiennot débute à la toute fin d'année 1946, à Saint Michel en Brenne, dans l'Indre. Ce jour là, Louis Boistard, un garde chasse est retrouvé mort dans un étang de la commune. Tout un groupe de chasseurs est alors arrêté mais très rapidement, l'enquête suspecte deux hommes, Raymond Mis et Gabriel Thiennot. Les deux hommes sont placés en garde à vue. Celle-ci va être une épreuve insoutenable, d'une rare violence. Pendant huit jours, Raymond Mis et Gabriel Thiennot sont frappés, torturés, interrogés de longues heures durant jusqu'à épuisement, particulièrement la nuit. Ils finissent par passer aux aveux. Le frère de Raymond Mis, Stanislas, lui aussi interrogé aurait ainsi dit à son frère : «puisque'on nous y force, tu n'as qu'à dire ce qu'ils nous font dire...» Incarcérés à Chateauroux en janvier 1947 soit moins d'un mois après leur arrestation, les deux hommes vont alors se rétracter et clamer leur innocence. Ils dénoncent tout particulièrement les sévices dont ils ont été victimes durant leur garde à vue. Mais rien n'y fait. Le 27 juin 1947, Mis et Thiennot sont condamnés à quinze ans de travaux forcés assortie de dix d'interdiction de séjour dans l'Indre.

La garde à vue remise en question

Après un second procès où l'un des témoins principaux, Nicéron, se rétracte plusieurs fois, les deux hommes sont finalement graciés en 1954 par le président René Coty après sept ans et demi en détention.

En 2007 encore, Raymond Mis, alors âgé de 79 ans, réitérait ses propos concernant leurs conditions d'interrogatoire : «On nous a massacrés. Les interrogatoires se passaient de nuit. Quand je tombais, on me jetait un seau d'eau pour me réveiller». C'est sur la base de ces

témoignages que maître Mignard et maître Blard, qui ont repris le dossier, vont tenter de faire changer l'avis de la cour de Cassation. C'est la première fois que les avocats du comité de soutien des accusés et de la veuve de Gabriel Thiennot vont demander à la commission de révision que l'ensemble du dossier ne prenne plus en compte les premiers procès verbaux rédigés lors des gardes à vue qu'ils considèrent comme extorqués «à l'aide d'acte de torture et de barbarie». Ils entendent aussi démontrer que le commissaire Daraud en charge de l'enquête ne pouvait pas être impartial dans son jugement (voir encadré). Pour que 67 ans après les faits et six procès en révision, l'innocence de Raymond Mis et Gabriel Thiennot soit enfin reconnue et établie.

La Dépêche du Midi